

Les bornes armoriées de la forêt

Pierre DUBOIS

La chronique qui suit est constituée en majeure partie de larges extraits d'un article de Monsieur Jacques PELLOYE dans l'excellente revue du Musée Condé, que nous recommandons à nos lecteurs.

Sous l'ancien Régime, la division de la forêt en un grand nombre de propriétés avait nécessité des délimitations exactes. Déjà au XIII^{ème} siècle, on avait eu soin d'indiquer les lignes de démarcation par des bornes-pierres assez frustes vraisemblablement. Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles, les règlements des grands Maîtres des Forêts donnèrent un caractère général à ces opérations. C'est néanmoins au début du XVI^{ème} siècle, dans la forêt de Coye particulièrement, appartenant aux Seigneurs de Luzarches et d'Hérivaux, que les bornes armoriées firent leur première apparition.

Veillant jalousement sur ses droits, Anne de Montmorency fait placer des bornes de pierre pour délimiter ses propriétés. Les bornes sont armoriées, portant sur une face le blason des Montmorency et sur l'autre, ou parfois sur deux autres, les armes ou emblèmes des seigneurs ou établissements religieux dont elles délimitaient les bois ; elles étaient difficilement mobiles et fixaient sans conteste la ligne des propriétés. Ces bornes furent élevées de 1 mètre environ au-dessus du sol, solidement assises par un dé de pierre de 50 cm³ environ enfoncé dans la terre : elles portent souvent dans la partie supérieure la date gravée du bornage.

C'est ainsi que se succèdent les bornages un peu avant le milieu du XVI^{ème} siècle

1537 : Bois du Prieuré de Saint Nicolas d'Acy

1539 : Bois de l'Abbaye de Chaalis, du Prieuré de Saint-Leu d'Esserent, de la Seigneurie de Coye, de l'Abbaye de Royaumont

1540 : Bois de la Léproserie de Luzarches (Maladrerie - Saint Ladre), de l'Abbaye de Royaumont, de l'Abbaye de Chaalis, du Chapitre Notre-Dame de Senlis

1546 : Bois du Chapitre Notre-Dame de Senlis, de l'Abbaye Saint Rémy de Senlis, de l'Abbaye Sainte Geneviève de Paris, de l'Evêché de Senlis.

Par la suite, on ne place plus de bornes armoriées. Au contraire, on supprime parfois celles devenues inutiles à la suite de l'achat d'une parcelle. Le Grand Condé notamment, ou bien fait arracher la borne, ou bien la garde en faisant scier la face portant le blason de l'ancien propriétaire ; dans ce dernier cas, souvent, le Prince fait graver ses armes sur la face sciée. Heureusement, quelques bornes échappent à la destruction et subsistent intactes.

En 1830, le jeune Duc d'Aumale, légataire universel du dernier prince de Condé, fait élever une statue du Connétable sur la terrasse face au château reconstruit ; sur ses ordres, huit bornes armoriées sont enlevées en forêt et placées autour de la statue.

Outre les armes des Montmorency (1), ces bornes portent celles de la maladrerie de Luzarches (2), de l'Abbaye Sainte Geneviève de Paris, (3) de l'Abbaye de Chaalis, de l'Abbaye de Saint Rémy de Senlis, du Chapitre Notre-Dame de Senlis (4), de l'Abbaye de Royaumont (5), du Prieuré de Saint-Nicolas d'Acy (6), de la Seigneurie de Coye (7).

Note : Ces armes du Seigneur de Suze (ou Souza) originaire du Portugal, ont été adoptées par la commune de Coye, avec une erreur au 2 et 3, car le Portugal porte "d'argent à cinq écussons d'azur, posés en croix, chargé chacun de cinq besants d'argent posés en sautoir" ; ces 5 besants, gravés dans la pierre comme des points, ont été lus comme l'indication de l'or, d'où la couleur jaune des 5 écussons sur les armes de Coye. En héraldique, métal sur métal (or sur argent) ne peut se voir (NDLR).

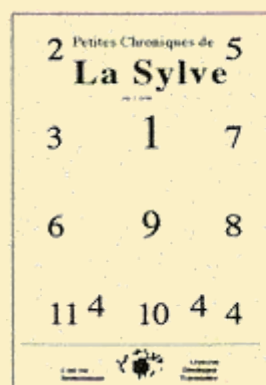
Il subsiste encore, en forêt de Chantilly, quelques bornes non représentées autour de la statue équestre. Pour en sauvegarder au moins un exemplaire de chacune, récemment cinq d'entre elles ont été enlevées en forêt et placées dans le parc, non loin de la Maison de Sylvie, à la salle du Sycamore.

Voici la liste de ces bornes :

- ♦ une borne à 3 blasons dont un celui de Marguerite de Billy, abbesse de Saint-Rémy de Senlis
- ♦ une borne à 2 blasons dont un celui de l'Evêché de Senlis (8)
- ♦ une borne d'angle à 2 blasons dont un celui du Prieuré de Saint-Leu-d'Esserent
- ♦ une borne plate à 2 blasons où celui des Montmorency est remplacé par l'épée du Connétable, seule (9)
- ♦ une cinquième borne a été sauvegardée car différente des autres, elle est numérotée et ne porte que le seul blason des Montmorency.
- ♦ D'autres bornes se rencontrent en forêt d'Halatte. Entre autres, une borne avec les armes royales (10) et celles de l'Abbé Saint Vincent (11), . une avec les armes de la Commanderie de Laigneville (12) et celle de Jean MOREL (13), lieutenant au Baillage de Senlis. Au carrefour Arthus, une très jolie borne du Chapitre de Saint Rieul (14) représentant le premier évêque de Senlis Régulus (Rieul) avec, à ses pieds, un cerf et une biche couchés. Lorsqu'il officiait, dit la légende, les animaux de la forêt d'Halatte accouraient jusqu'au parvis de l'église pour l'écouter. Près de la Croix Frapotel : borne gravée aux initiales (P de P) d'une abbesse du Moncel, Ph. de PELLEVE, portant une tête hirsute (Pellévé = poil levé) ; au verso, armes du roi entourées du collier de l'ordre de Saint-Michel (15)

Sources :

- ♦ "les bornes armoriées de la forêt de Chantilly" par Jacques PELLOYE dans le Musée Condé, n°55, novembre 1998
- ♦ "Hallate, forêt de Senlis, Jardin de la France", par Thérèse-Paul MARTIN dans autour de Senlis, Halatte, Chantilly, Ermenonville d'Eugène VIGNON et Forêt de Senlis d'Etienne GUILLEMOT
- ♦ Relevé des empreintes de bornes armoriées en Halatte Chantilly, Ermenonville, exécuté par le senlisien Eugène VIGNON, dans l'une des salles du Musée de la Vénérie de Senlis.
- ♦ Manuel du Blason, D.L GALBREATH, Lausanne, Ed. Spes.



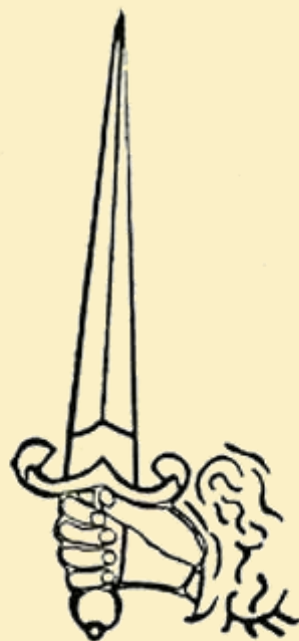
Les notes de (1) à (15) renvoient aux reproductions des armoiries sur les pages 1 et 4 de couverture selon le schéma suivant.

Petites Chroniques de
La Sylve

No 7: 1999



1537



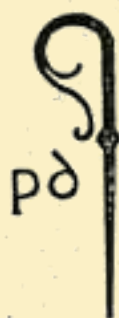
S P V



D. LA



MOREL



1537

1540

1540

L'œil sur l'environnement



Chercher Développer Transmettre